

Date de préparation 16-juin-2009

Date de révision 13-oct.-2023

Numéro de révision 11

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Description du produit:	Acetonitrile
Cat No. :	BP1170-4; BP1170-450
Synonymes	AN; Methyl cyanide; Ethanenitrile
Numéro d'index	608-001-00-3
Numéro CAS	75-05-8
N° CE	200-835-2
Formule moléculaire	C2 H3 N
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471307-38-0052

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Substances chimiques de laboratoire. Voir l'annexe pour la liste complète.
Secteur d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégorie de produit	PC21 - Substances chimiques de laboratoire
Catégories de processus	voir la SECTION 16 pour une liste complète des utilisations pour lesquelles un scénario d'exposition est fourni en annexe
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC1 - Fabrication de substances ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Utilisations déconseillées	SU21 - Utilisations par des consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs) Annexe XVII de REACH Restriction - voir la SECTION 15

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acetonitrile

Date de révision 13-oct.-2023

Société

Entité de l'UE / nom commercial

Thermo Fisher Scientific
Janssen Pharmaceuticaaan 3a, 2440 Geel,
Belgium

Entité britannique / nom commercial

Fisher Scientific UK
Bishop Meadow Road,
Loughborough, Leicestershire LE11 5RG,
United Kingdom

Distributeur suisse - Fisher Scientific AG

Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach
Tél: +41 (0) 56 618 41 11
e-mail - infoch@thermofisher.com

Adresse e-mail

begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC®, Outside the USA: 001-703-527-3887
CHEMTREC®, Inside the USA: 800-424-9300
Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59
24 heures sur 24 et 7 jours sur

Pour la Belgique Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 001-800-227-6701
Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99
Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300
Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : **145 (24h)**
Tox Info Suisse : +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)
Chemtrec (24h) Sans frais : 0800 564 402
Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Dangers physiques

Liquides inflammables Catégorie 2 (H225)

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë par voie orale Catégorie 4 (H302)
Toxicité aiguë par voie cutanée Catégorie 4 (H312)
Toxicité aiguë par inhalation – Vapeurs Catégorie 4 (H332)

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acetonitrile

Date de révision 13-oct.-2023

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2 (H319)

Dangers pour l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangers

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

Toxique pour les vertébrés terrestres

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n° 1272/2008
Acétonitrile	75-05-8	200-835-2	>95	Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H332)

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acetonitrile

Date de révision 13-oct.-2023

--	--	--	--	--

Composant	ECHA (RAC) ATE (Oral)	ECHA (RAC) ATE (Dermal)	ECHA (RAC) ATE (Inhalation)
Acétonitrile	ATE = 617 mg/kg	-	-

Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471307-38-0052
--------------------------------------	-----------------------

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
Contact cutané	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Consulter immédiatement un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éliminer les sources d'ignition. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Difficultés respiratoires. Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements: Le métabolisme peut libérer du cyanure, ce qui peut entraîner des maux de tête, sensations de vertige, états de faiblesse, collapsus, et pertes de conscience, voire la mort: L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes. Les effets peuvent être retardés, une observation médicale est donc essentielle. Les effets peuvent être retardés de 7 à 10 heures. Peut se métaboliser sous forme de cyanure, qui agit à son tour en inhibant la cytochrome oxydase, compromettant ainsi la respiration cellulaire.
-------------------------	---

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau. Dioxyde de carbone (CO₂), Agent chimique sec, Sable sec, Mousse résistant à l'alcool. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acetonitrile

Date de révision 13-oct.-2023

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Produits dangereux résultant de la combustion

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxydes d'azote (NOx), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acétonitrile

Date de révision 13-oct.-2023

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Zone contenant des substances inflammables.

Classe 3

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Liste source (s): **Union Européenne** - Union Européenne - Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission **Belgique** - Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1)Publié dans le Moniteur Belge le 8 décembre 2020 **France** - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail. Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018.

(<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984>) **CH - Le** gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Acétonitrile	TWA: 40 ppm (8hr) TWA: 70 mg/m ³ (8hr) Skin	STEL: 60 ppm 15 min STEL: 102 mg/m ³ 15 min TWA: 40 ppm 8 hr TWA: 68 mg/m ³ 8 hr	TWA / VME: 40 ppm (8 heures). restrictive limit TWA / VME: 70 mg/m ³ (8 heures). restrictive limit TWA / VME: 5 mg/m ³ (8 heures). Peau	TWA: 20 ppm 8 uren TWA: 34 mg/m ³ 8 uren Huid	TWA / VLA-ED: 40 ppm (8 horas) TWA / VLA-ED: 68 mg/m ³ (8 horas) Piel

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Acétonitrile	TWA: 20 ppm 8 ore. Time Weighted Average TWA: 35 mg/m ³ 8 ore. Time Weighted Average Pelle	TWA: 10 ppm (8 Stunden). AGW - exposure factor 2 TWA: 17 mg/m ³ (8 Stunden). AGW - exposure factor 2 TWA: 10 ppm (8 Stunden). MAK TWA: 17 mg/m ³ (8 Stunden). MAK TWA: 2 mg/m ³ (8 Stunden). MAK MAK Höhepunkt: 20 ppm Höhepunkt: 34 mg/m ³ Höhepunkt: 2 mg/m ³ Haut	TWA: 40 ppm 8 horas TWA: 70 mg/m ³ 8 horas Pele	TWA: 34 mg/m ³ 8 uren	TWA: 20 ppm 8 tunteina TWA: 34 mg/m ³ 8 tunteina STEL: 40 ppm 15 minuutteina STEL: 68 mg/m ³ 15 minuutteina Iho

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Acétonitrile	Haut MAK-KZGW: 160 ppm 15 Minuten MAK-KZGW: 280 mg/m ³ 15 Minuten MAK-TMW: 40 ppm 8 Stunden MAK-TMW: 70 mg/m ³ 8 Stunden	TWA: 40 ppm 8 timer TWA: 70 mg/m ³ 8 timer STEL: 80 ppm 15 minutter STEL: 140 mg/m ³ 15 minutter Hud	Haut/Peau STEL: 40 ppm 15 Minuten STEL: 68 mg/m ³ 15 Minuten TWA: 20 ppm 8 Stunden TWA: 34 mg/m ³ 8 Stunden	STEL: 140 mg/m ³ 15 minutach TWA: 70 mg/m ³ 8 godzinach	TWA: 30 ppm 8 timer TWA: 50 mg/m ³ 8 timer TWA: 5 mg/m ³ 8 timer STEL: 45 ppm 15 minutter. value calculated STEL: 75 mg/m ³ 15 minutter. value calculated Hud

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acétonitrile

Date de révision 13-oct.-2023

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Acétonitrile	TWA: 40 ppm TWA: 70 mg/m ³ Skin notation	kože TWA-GVI: 40 ppm 8 satima. TWA-GVI: 70 mg/m ³ 8 satima.	TWA: 40 ppm 8 hr. TWA: 70 mg/m ³ 8 hr. STEL: 120 ppm 15 min STEL: 310 mg/m ³ 15 min Skin	TWA: 40 ppm TWA: 70 mg/m ³	TWA: 70 mg/m ³ 8 hodinách. Potential for cutaneous absorption Ceiling: 100 mg/m ³

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Acétonitrile	Nahk TWA: 40 ppm 8 tundides. TWA: 70 mg/m ³ 8 tundides.	Skin notation TWA: 40 ppm 8 hr TWA: 70 mg/m ³ 8 hr	STEL: 60 ppm STEL: 105 mg/m ³ TWA: 40 ppm TWA: 70 mg/m ³	TWA: 70 mg/m ³ 8 órában. AK lehetséges borön keresztül felszívódás	TWA: 40 ppm 8 klukkustundum. TWA: 70 mg/m ³ 8 klukkustundum. Skin notation Ceiling: 80 ppm Ceiling: 140 mg/m ³

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Acétonitrile	skin - potential for cutaneous exposure TWA: 40 ppm TWA: 70 mg/m ³	TWA: 40 ppm IPRD TWA: 70 mg/m ³ IPRD Oda	Possibility of significant uptake through the skin TWA: 40 ppm 8 Stunden TWA: 70 mg/m ³ 8 Stunden	possibility of significant uptake through the skin TWA: 40 ppm TWA: 70 mg/m ³	Skin notation TWA: 40 ppm 8 ore TWA: 70 mg/m ³ 8 ore

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Acétonitrile	MAC: 10 mg/m ³	Potential for cutaneous absorption TWA: 40 ppm TWA: 70 mg/m ³	TWA: 40 ppm 8 urah TWA: 70 mg/m ³ 8 urah Koža STEL: 140 mg/m ³ 15 minutah STEL: 80 ppm 15 minutah	Indicative STEL: 60 ppm 15 minuter Indicative STEL: 100 mg/m ³ 15 minuter TLV: 30 ppm 8 timmar. NGV TLV: 50 mg/m ³ 8 timmar. NGV Hud	Deri TWA: 40 ppm 8 saat TWA: 70 mg/m ³ 8 saat

Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local (Dermale)	Effet aigu systémique (Dermale)	Les effets chroniques local (Dermale)	Les effets chroniques systémique (Dermale)
Acétonitrile 75-05-8 (>95)				DNEL = 32.2mg/kg bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Acétonitrile 75-05-8 (>95)	DNEL = 40.6 ppm (68 mg/m ³)	DNEL = 40.6 ppm (68 mg/m ³)	DNEL = 40.6 ppm (68 mg/m ³)	DNEL = 40.6 ppm (68 mg/m ³)

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acétonitrile

Date de révision 13-oct.-2023

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce	Eau intermittente	Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	Des sols (agriculture)
Acétonitrile 75-05-8 (>95)	PNEC = 10mg/L	PNEC = 7.53mg/kg sediment dw	PNEC = 10mg/L	PNEC = 32mg/L	PNEC = 2.41mg/kg soil dw

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Acétonitrile 75-05-8 (>95)	PNEC = 1mg/L				

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc butyle	> 480 minutes	0.35 mm	EN 374 Niveau 6	Comme testé sous EN374-3 Détermination de la résistance à la perméation des produits chimiques
Gants néoprène	< 60 minutes	0.45 mm		

Protection de la peau et du corps Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu

Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.
Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation d'urgence Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

Type de filtre recommandé : bas point d'ébullition solvant organique Type AX Marron conforme au EN371

À petite échelle / utilisation en Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acetonitrile

Date de révision 13-oct.-2023

laboratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience
Demi-masque recommandée: - Valve filtrage: EN405; ou; Demi-masque: EN140; plus le filtre, FR141

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Incolore	
Odeur	aromatique	
Seuil olfactif	170 ppm	
Point/intervalle de fusion	-46 °C / -50.8 °F	
Point de ramollissement	Aucune donnée disponible	
Point/intervalle d'ébullition	81 - 82 °C / 177.8 - 179.6 °F	@ 760 mmHg
Inflammabilité (Liquide)	Facilement inflammable	D'après les données d'essai
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet	Liquide
Limites d'explosivité	Inférieure 3 vol % Supérieure 16 vol %	
Point d'éclair	12.8 °C / 55 °F	Méthode - Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	525 °C / 977 °F	
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	
pH	Aucune information disponible	
Viscosité	0.36 cP at 20 °C	
Hydrosolubilité	Miscible	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)		
Composant	log Pow	
Acétonitrile	-0.34	
Pression de vapeur	97 mbar @ 20 °C	
Densité / Densité	0.781	
Densité apparente	Sans objet	Liquide
Densité de vapeur	1.42	(Air = 1.0)
Caractéristiques des particules	Sans objet (liquide)	

9.2. Autres informations

Formule moléculaire	C2 H3 N
Masse molaire	41.05
Propriétés explosives	non explosif Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air
Propriétés comburantes	pas d'oxydation
Taux d'évaporation	5.79 - (Acétate de butyle = 1,0)

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique Stable dans les conditions normales.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acétonitrile

Date de révision 13-oct.-2023

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
Réactions dangereuses Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Produits incompatibles. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Exposition à l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts. Acides forts. Agent réducteur. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique). Oxydes d'azote (NOx). Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;
Oral(e) Catégorie 4
Cutané(e) Catégorie 4
Inhalation Catégorie 4

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Acétonitrile	450-787 mg/kg (Rat) 2460 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	LC50 = 3587 ppm (6.022 mg/l) (Mouse) 4h LC50 = 16,000 ppm (26.8 mg/l) (Rat) 4h

Composant	ECHA (RAC) ATE (Oral)	ECHA (RAC) ATE (Dermal)	ECHA (RAC) ATE (Inhalation)
Acétonitrile	ATE = 617 mg/kg	-	-

b) corrosion cutanée/irritation cutanée; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire; Catégorie 2

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
Respiratoire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

e) mutagénicité sur les cellules germinales; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

f) cancérogénéité; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

g) toxicité pour la reproduction; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

h) toxicité spécifique pour certains D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acétonitrile

Date de révision 13-oct.-2023

organes cibles — exposition unique;

i) **toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Organes cibles Aucun(e) connu(e).

j) **danger par aspiration;** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Symptômes / effets, aigus et différés Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Le métabolisme peut libérer du cyanure, ce qui peut entraîner des maux de tête, sensations de vertige, états de faiblesse, collapsus, et pertes de conscience, voire la mort. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité Effets d'écotoxicité

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
Acétonitrile	LC50: = 1850 mg/L, 96h static (Lepomis macrochirus) LC50: = 1000 mg/L, 96h static (Pimephales promelas) LC50: 1600 - 1690 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas) LC50: = 1650 mg/L, 96h static (Poecilia reticulata)		

Composant	Microtox	Facteur M
Acétonitrile	EC50 = 28000 mg/L 48 h EC50 = 73 mg/L 24 h EC50 = 7500 mg/L 15 h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Acétonitrile	-0.34	Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces. Mobilité probable dans l'environnement du fait de son caractère volatil. Se disperse rapidement dans l'air

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acetonitrile

Date de révision 13-oct.-2023

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques persistants

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

Potentiel de destruction de l'ozone

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés

Éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Le code européen des déchets

D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications.

Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas entraîner vers les égouts. Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales.

Ordonnance suisse sur les déchets

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, ADWO) SR 814.600
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr>

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU

UN1648

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ACÉTONITRILE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4. Groupe d'emballage

II

ADR

14.1. Numéro ONU

UN1648

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ACÉTONITRILE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acétonitrile

Date de révision 13-oct.-2023

14.4. Groupe d'emballage II

IATA

14.1. Numéro ONU UN1648
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU ACÉTONITRILE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport 3
14.4. Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Pas de précautions spéciales requises.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable, les produits emballés

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Acétonitrile	75-05-8	200-835-2	-	-	X	X	KE-00067	X	X

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
Acétonitrile	75-05-8	X	ACTIVE	X	-	X	X	X

Légende: X - Listé '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (<http://ncis.nier.go.kr/en/main.do>)

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Acétonitrile	75-05-8	-	Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-

Liens REACH

<https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>

Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acétonitrile

Date de révision 13-oct.-2023

			sécurité
Acétonitrile	75-05-8	Sans objet	Sans objet

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)?
Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

Réglementations nationales

Classification allemande WGK Voir le tableau pour les valeurs

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe
Acétonitrile	WGK2	

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
Acétonitrile	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84

Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) a été réalisée par le constructeur du / importateur

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Acetonitrile

Date de révision 13-oct.-2023

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable

RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/MDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

ATE - Estimation de la toxicité aiguë

COV - (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données

<https://echa.europa.eu/information-on-chemicals>

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Prévention et lutte contre l'incendie, identification des dangers et des risques, électricité statique, atmosphères explosives engendrées par les vapeurs et les poussières.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

Formation à la réponse aux incidents chimiques.

Date de préparation 16-juin-2009

Date de révision 13-oct.-2023

Sommaire de la révision Sans objet.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 .

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité

**Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006
[REACH]**

Acetonitrile - Exposure Scenarios

Numéro CAS 75-05-8	Numéro d'enregistrement REACH 01-2119471307-38-xxxx	N° CE 203-726-8
------------------------------	---	---------------------------

Vue d'ensemble des scénarios d'exposition				
Titre	Secteur d'utilisation	Catégories de processus	Catégorie de rejet dans l'environnement	ES Identifier
Fabrication d'acétonitrile	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9	ERC1 - Fabrication de substances	ES1-M1 ACETONITRILE
Utilisation industrielle de l'acétonitrile	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9	ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos	ES2-M2 ACETONITRILE
Utilisations de l'acétonitrile dans la fabrication de produits pharmaceutiques, de produits chimiques fins et de substances actives	SU9 - Fabrication de substances chimiques fines	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)	ES3-M3 ACETONITRILE
Formulation de préparations et/ou reconditionnement	SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)	3, 5, 9	ERC2 - Formulation de préparations	ES4-F1 ACETONITRILE
Utilisation en laboratoire	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels	3, 15	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts	ES5-L1 ACETONITRILE

Scénario d'exposition

ES1 Manufacture of Acetonitrile - ES1-M1 ACETONITRILE

Section 1 - Identification de l'utilisation

Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Type	travailleur
Processus, tâches, activités couvertes	Fabrication ou utilisation en tant que produit chimique intermédiaire ou agent de traitement ou agent d'extraction. Chargement (y compris bateau/péniche, wagon/camion et récipient vrac intermédiaire) et reconditionnement (y compris en fûts et en petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa distribution et les activités de laboratoire correspondantes
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1 - Fabrication de substances

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Caractéristiques du produit

État physique	Liquide
pH	Aucune information disponible
Hydrosolubilité	Miscible
Pression de vapeur	97 mbar @ 20 °C
Volatilité	Élevé(e)
Englobe les concentrations jusqu'à 100 %	

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC1 - Fabrication de substances

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique

ESVOC SpERC 1.1.v1

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Facilement biodégradable
Quantité annuelle utilisée dans l'UE 8500 t/a
Quantité annuelle par site 1000 t/a (Worst case)

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Jours d'émission 300

Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer) 2000 m3/d

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission 300 (from ESVOC SPERC 1.1.v1)
 Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) 1% (Specified by ESVOC 1.1.v1)
 Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (après des RMM sur site courantes, cohérentes vis-à-vis des exigences de la Directive UE sur les émissions de solvants) 0.5% (Specified by ESVOC 1.1.v1)

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air
 Émissions négligeables dans l'air, car le processus s'effectue en système confiné.
 Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH
 Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement. Vérifier que l'ensemble des eaux usées est récupéré et traité au niveau d'une station de traitement des eaux usées.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Remarques Les usines de fabrication disposeront d'installations de traitement des eaux usées sur le site et les émissions vers le STP municipal n'auront pas lieu.

Gestion des déchets

Air 142 kg/day Based on ESVOC SPERC 1.1.v1 release factors
 Eau 283 kg/d Based on ESVOC SPERC 1.1.v1 release factors
 Terrestre 0.01% ERC release factor

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination Déchets résultant des RMM sur site à éliminer comme les déchets chimiques
 Méthodes de traitement des déchets Incinération des déchets municipaux

Section 2.2 - Contrôle de l'exposition des travailleurs

Informations générales sur la gestion des risques liés aux risques physicochimiques

Éliminer les sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Maintenir l'équipement sous pression négative. Séparez la zone de travail et marquez avec les panneaux appropriés conformément à la législation locale / régionale / nationale.

Informations générales sur l'estimation de l'exposition

Fabriqués et transformés sur des sites industriels selon des procédés continus fermés sans possibilité d'exposition ou avec une possibilité occasionnelle d'exposition dans des conditions contrôlées, p. Ex. pendant l'entretien, l'échantillonnage ou le déchargement du matériau. Le transfert de la substance est effectué dans des installations spécialisées utilisant un système fermé avec retour de vapeur. Une protection respiratoire n'est pas requise sauf pour certaines activités critiques dans lesquelles un équipement de protection respiratoire est utilisé, par exemple le nettoyage de réservoirs ou de réacteurs. Les données d'exposition cutanée mesurées ne sont pas disponibles.

Contrôle de l'exposition du travailleur

Catégories de processus PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
 Englobe les concentrations jusqu'à 100%
 Quantités utilisées >1000 t/y
 Durée d'exposition Éviter toute opération d'une durée supérieure à 8h
 Fréquence d'utilisation 220 jours par an
 Utilisation intérieure/extérieure Extérieur
 Présuppose une température de processus ne dépassant pas <=40°C
 Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition Manipuler la substance en système fermé Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (par exemple ajouts mesurés par tuyau ou pompe) Échantillonner en boucle fermée ou à l'aide de tout autre système évitant l'exposition
 Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur Mettre en œuvre l'opération dans des conditions confinées

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle -----
Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	Éviter toute opération d'une durée supérieure à 8h
Utilisation intérieure/extérieure	Extérieur
Pré suppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10) Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle -----
Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	< 1 hour(s)
Utilisation intérieure/extérieure	Extérieur
Pré suppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10)
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle -----
Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure
Utilisation intérieure/extérieure	Extérieur
Pré suppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10) Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle -----
Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	< 1 hour(s)
Utilisation intérieure/extérieure	Extérieur
Pré suppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour	Éviter toute utilisation supérieure à 1 heure

empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95% (APF 20) Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure
Utilisation intérieure/extérieure	Extérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Catégories de processus	PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	Éviter toute opération d'une durée supérieure à 8h
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Vitesse de ventilation de la pièce minimale pour la manipulation/l'application (renouvellements d'air par heure)	1-3
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Remplir les récipients/boîtes métalliques au niveau de points de remplissage dédiés sous ventilation d'extraction locale
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%

Contrôle de l'exposition des consommateurs	Non destiné à l'usage du consommateur

Section 3 - Estimation d'exposition

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC1 - Fabrication de substances

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 1.1.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC) - Voir les valeurs ci-dessous

Eau douce	10 mg/l	Eau de mer	1 mg/l
Des sédiments d'eau douce	45 mg/kg dw	Des sédiments d'eau marine	4.5 mg/kg dw

Eau intermittente	10 mg/l	Des sols (agriculture)	2.41 mg/kg dw
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	32 mg/l		

<u>Environnement</u>	<u>niveau d'exposition théorique</u>	<u>Rapport de caractérisation des risques (RCR)</u>
Eau douce	2.22 x 10 ⁻⁴ mg/l	<0.01
Eau de mer	2.06 x 10 ⁻⁵ mg/l	<0.01
Sédiments d'eau douce	8.5 x 10 ⁻⁴ mg/kg dw	<0.01
Sédiments marins	8.02 x 10 ⁻⁵ mg/kg dw	<0.01
Terrestre	4.62 x 10 ⁻⁶ mg/kg dw	<0.01
Air	2.27 x 10 ⁻⁶ mg/m ³	<0.01

Méthode de calcul - EUSES 2.1

Remarques

Aucune valeur de PEC significative n'est indiquée pour l'échelle régionale, même dans les hypothèses prudentes de l'évaluation EUSES de niveau 2. Toutes les CEE calculées sont inférieures à la CESE pertinente et aucune évaluation ou amélioration supplémentaire n'est requise.

Santé

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Voir le tableau pour les valeurs

<u>Voie d'exposition</u>	<u>Effet aigu (local)</u>	<u>Effet aigu (systémique)</u>	<u>Les effets chroniques (local)</u>	<u>Les effets chroniques (systémique)</u>
Oral(e) Cutané(e) Inhalation	40.6 ppm (68 mg/m ³)	40.6 ppm (68 mg/m ³)	40.6 ppm (68 mg/m ³)	32.2 mg/kg bw/day 40.6 ppm (68 mg/m ³)

<u>Catégories de processus</u>	<u>Voie d'exposition</u>	<u>niveau d'exposition théorique</u>	<u>Rapport de caractérisation des risques (RCR)</u>
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – inhalation	0.012 mg/m ³	<0.01
	Travailleur – cutanée	0.343 mg/kg bw/day	0.011
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – inhalation	12.0 mg/m ³	0.179
	Travailleur – cutanée	1.37 mg/kg bw/day	0.043
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – inhalation	29.9 mg/m ³	0.447
	Travailleur – cutanée	0.343 mg/kg bw/day	0.011
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – inhalation	24.0 mg/m ³	0.357
	Travailleur – cutanée	6.86 mg/kg bw/day	0.214
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – inhalation	60.0 mg/m ³	0.894
	Travailleur – cutanée	12.0 mg/kg bw/day	0.429
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – inhalation	60.0 mg/m ³	0.894
	Travailleur – cutanée	6.86 mg/kg bw/day	0.214
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – inhalation	0.855 mg/m ³	0.013

Travailleur – cutanée

6.86 mg/kg bw/day

0.021

Méthode de calcul

Modèle ECETOC TRA utilisé

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Modèle EUSES utilisé

Modèle ECETOC TRA utilisé

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Acetonitrile - Exposure Scenarios

Numéro CAS 75-05-8	Numéro d'enregistrement REACH 01-2119471307-38-xxxx	N° CE 203-726-8
------------------------------	---	---------------------------

Scénario d'exposition

ES2 Industrial use of Acetonitrile - ES2-M2 ACETONITRILE

Section 1 - Identification de l'utilisation

Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Type Processus, tâches, activités couvertes	travailleur Fabrication ou utilisation en tant que produit chimique intermédiaire ou agent de traitement ou agent d'extraction. Chargement (y compris bateau/péniche, wagon/camion et récipient vrac intermédiaire) et reconditionnement (y compris en fûts et en petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa distribution et les activités de laboratoire correspondantes
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Caractéristiques du produit

État physique	Liquide
pH	Aucune information disponible

Hydrosolubilité	Miscible
Pression de vapeur	97 mbar @ 20 °C
Volatilité	Élevé(e)
Englobe les concentrations jusqu'à 100 %	

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique

ESVOC SpERC 1.1.v1

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Facilement biodégradable

Tonnage régional utilisé 1000 t/a

Tonnage annuel du site 1000 t/a

Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région 1%

Fraction du tonnage régional utilisée localement 1%

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	100
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	ERC6a = 5% ERC6b = 0.1% ERC7 = 5%

Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	ERC6a = 2% ERC6b = 5% ERC7 = 5%
--	---------------------------------------

Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	ERC6a = 0.1% ERC6b = 0.025% ERC7 = 5%
--	---

Remarques ERC defaults

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site 2000m3/d

Traitement des boues Application contrôlée sur les sols agricoles.

Gestion des déchets

Air	ERC6a = 500 kg/day ERC6b = 10 kg/day ERC7 = 500 kg/day ERC release factor
Eau	ERC6a = 200 kg/day ERC6b = 500 kg/day ERC7 = 500 kg/day ERC release factor
Terrestre	ERC6a = 0.1% ERC6b = 0.025% ERC7 = 5% ERC release factor

Niveaux d'exposition régionaux et concentrations environnementales

L'exposition régionale pour l'utilisation a été modélisée à l'aide de EUSES 2.1. Aucune valeur de PEC significative n'est indiquée pour l'échelle régionale, même dans les hypothèses prudentes de l'évaluation EUSES de niveau 2.

Section 2.2 - Contrôle de l'exposition des travailleurs

Informations générales sur la gestion des risques liés aux risques physicochimiques

Éliminer les sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Maintenir l'équipement sous pression négative. Séparez la zone de travail et marquez avec les panneaux appropriés conformément à la législation locale / régionale / nationale.

Informations générales sur l'estimation de l'exposition

Utilisé dans les processus de fabrication qui sont soit des processus fermés, continus, ou par lots fermés et dans la synthèse par lots où une possibilité d'exposition peut se présenter. Une protection respiratoire n'est pas requise sauf pour certaines activités critiques dans lesquelles un équipement de protection respiratoire est utilisé, par exemple le nettoyage de réservoirs ou de réacteurs. Ventilation par aspiration à la source (LEV) généralement requise pour une utilisation industrielle en intérieur. Les données d'exposition cutanée mesurées ne sont pas disponibles.

Contrôle de l'exposition du travailleur

Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Quantités utilisées	>1000 t/y
Durée d'exposition	Éviter toute opération d'une durée supérieure à 8h
Fréquence d'utilisation	220 jours par an
Utilisation intérieure/extérieure	Extérieur
Présume une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Manipuler la substance en système fermé Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (par exemple ajouts mesurés par tuyau ou pompe) Échantillonner en boucle fermée ou à l'aide de tout autre système évitant l'exposition
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Mettre en œuvre l'opération dans des conditions confinées
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle -----
Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	Éviter toute opération d'une durée supérieure à 8h
Utilisation intérieure/extérieure	Extérieur
Présume une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10) Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle -----
Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	< 1 hour(s)
Utilisation intérieure/extérieure	Extérieur
Présume une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10)

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle -----
Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure
Utilisation intérieure/extérieure	Extérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10) Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle -----
Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	< 1 hour(s)
Utilisation intérieure/extérieure	Extérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 1 heure Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95% (APF 20) Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle -----
Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure
Utilisation intérieure/extérieure	Extérieur
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle -----
Catégories de processus	PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	Éviter toute opération d'une durée supérieure à 8h
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C

Vitesse de ventilation de la pièce minimale pour la manipulation/l'application (renouvellements d'air par heure)	1-3
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Remplir les récipients/boîtes métalliques au niveau de points de remplissage dédiés sous ventilation d'extraction locale
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%

Contrôle de l'exposition des consommateurs	Non destiné à l'usage du consommateur

Section 3 - Estimation d'exposition

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 1.1.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC) - Voir les valeurs ci-dessous

Eau douce	10 mg/l	Eau de mer	1 mg/l
Des sédiments d'eau douce	45 mg/kg dw	Des sédiments d'eau marine	4.5 mg/kg dw
Eau intermittente	10 mg/l	Des sols (agriculture)	3.02 mg/kg dw
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	32 mg/l		

<u>Environnement</u>	<u>niveau d'exposition théorique</u>	<u>Rapport de caractérisation des risques (RCR)</u>
Eau douce	ERC6a = 1.24 mg/l ERC6b = 3.11 mg/l ERC7 = 3.11 mg/l	0.122 0.304 0.304
Eau de mer	ERC6a = 0.124 mg/l ERC6b = 0.311 mg/l ERC7 = 0.311 mg/l	0.122 0.304 0.304
Sédiments d'eau douce	ERC6a = 5.48 mg/kg dw ERC6b = 13.7 mg/kg dw ERC7 = 13.7 mg/kg dw	0.122 0.304 0.304
Sédiments marins	ERC6a = 0.548 mg/kg dw ERC6b = 1.37 mg/kg dw ERC7 = 1.37 mg/kg dw	0.122 0.304 0.304
Terrestre	ERC6a = 0.199 mg/kg dw ERC6b = 0.485 mg/kg dw ERC7 = 0.49 mg/kg dw	0.657 0.16 0.162
Usine de traitement des eaux usées urbaines	ERC6a = 12.4 mg/l ERC6b = 31.1 mg/l ERC7 = 31.1 mg/l	0.388 0.976 0.97
Méthode de calcul - EUSES 2.1		

Remarques

Tous les RCR sont inférieurs à 1, on considère qu'une utilisation sûre a été démontrée. La contamination atmosphérique est minimale et, comme il n'existe aucun effet indésirable de l'atmosphère sur les plantes ou les animaux, aucun PNEC / RCR n'est dérivé.

Santé

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Voir le tableau pour les valeurs

<u>Voie d'exposition</u>	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Oral(e)				32.2 mg/kg bw/day
Cutané(e)				40.6 ppm
Inhalation	40.6 ppm (68 mg/m ³)			

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – inhalation	0.012 mg/m ³	<0.01
	Travailleur – cutanée	0.343 mg/kg bw/day	0.011
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – inhalation	12.0 mg/m ³	0.179
	Travailleur – cutanée	1.37 mg/kg bw/day	0.043
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – inhalation	29.9 mg/m ³	0.447
	Travailleur – cutanée	0.343 mg/kg bw/day	0.011
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – inhalation	24.0 mg/m ³	0.357
	Travailleur – cutanée	6.86 mg/kg bw/day	0.214
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – inhalation	60.0 mg/m ³	0.894
	Travailleur – cutanée	12.0 mg/kg bw/day	0.429
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – inhalation	60.0 mg/m ³	0.894
	Travailleur – cutanée	6.86 mg/kg bw/day	0.214
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – inhalation	0.855 mg/m ³	0.013
	Travailleur – cutanée	6.86 mg/kg bw/day	0.021

Méthode de calcul

Modèle ECETOC TRA utilisé

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Modèle EUSES utilisé

Modèle ECETOC TRA utilisé

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval

**Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006
 [REACH]**

Acetonitrile - Exposure Scenarios

Numéro CAS 75-05-8	Numéro d'enregistrement REACH 01-2119471307-38-xxxx	N° CE 203-726-8
------------------------------	---	---------------------------

Scénario d'exposition

**ES3 Pharmaceutical, fine chemical and active substance manufacture uses of acetonitrile
 - ES3-M3 ACETONITRILE**

Section 1 - Identification de l'utilisation

Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Type	travailleur
Processus, tâches, activités couvertes	Fabrication ou utilisation en tant que produit chimique intermédiaire ou agent de traitement ou agent d'extraction. Chargement (y compris bateau/péniche, wagon/camion et récipient vrac intermédiaire) et reconditionnement (y compris en fûts et en petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa distribution et les activités de laboratoire correspondantes
Secteurs d'utilisation	SU9 - Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Caractéristiques du produit	
État physique	Liquide
pH	Aucune information disponible
Hydrosolubilité	Miscible
Pression de vapeur	97 mbar @ 20 °C
Volatilité	Élevé(e)

Englobe les concentrations jusqu'à 100 %

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique

ESVOC SpERC 1.1.v1

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Facilement biodégradable

Tonnage régional utilisé 1000 t/a

Tonnage annuel du site 500 t/a

Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région 1%

Fraction du tonnage régional utilisée localement 0.1%

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission 200
Déversement d'une fraction dans l'air ERC4 = 100%
depuis le processus (rejet initial avant RMM) ERC6a = 5%

Déversement d'une fraction dans les eaux ERC4 = 100%
usées depuis le processus (rejet initial ERC6a = 2%
avant RMM)

Déversement d'une fraction dans le sol ERC4 = 5%
depuis le processus (rejet initial avant RMM) ERC6a = 0.1%

Remarques ERC defaults

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des 2000m3/d

eaux usées sur site

Traitement des boues Application contrôlée sur les sols agricoles.

Gestion des déchets

Air ERC4 = 2,500 kg/day
ERC6a = 125kg/day
ERC release factor
Eau ERC4 = 2,500 kg/day
ERC6a = 50 kg/day
ERC release factor
Terrestre ERC4 = 5%
ERC6a = 0.1%
ERC release factor

Niveaux d'exposition régionaux et concentrations environnementales

L'exposition régionale pour l'utilisation a été modélisée à l'aide de EUSES 2.1. Aucune valeur de PEC significative n'est indiquée pour l'échelle régionale, même dans les hypothèses prudentes de l'évaluation EUSES de niveau 2.

Section 2.2 - Contrôle de l'exposition des travailleurs

Informations générales sur la gestion des risques liés aux risques physicochimiques

Éliminer les sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Maintenir l'équipement sous pression négative. Séparez la zone de travail et marquez avec les panneaux appropriés conformément à la législation locale / régionale / nationale.

Informations générales sur l'estimation de l'exposition

Utilisé dans les processus de fabrication qui sont soit des processus fermés, continus, ou par lots fermés et dans la synthèse par

lots où une possibilité d'exposition peut se présenter. Une protection respiratoire n'est pas requise sauf pour certaines activités critiques dans lesquelles un équipement de protection respiratoire est utilisé, par exemple le nettoyage de réservoirs ou de réacteurs. Ventilation par aspiration à la source (LEV) généralement requise pour une utilisation industrielle en intérieur. Les données d'exposition cutanée mesurées ne sont pas disponibles.

Contrôle de l'exposition du travailleur

<p>Catégories de processus Englobe les concentrations jusqu'à Quantités utilisées Durée d'exposition Fréquence d'utilisation Utilisation intérieure/extérieure Présuppose une température de processus ne dépassant pas Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition</p>	<p>PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable 100% >1000 t/y Éviter toute opération d'une durée supérieure à 8h 220 jours par an Extérieur <=40°C</p> <p>Manipuler la substance en système fermé Utilisation de circuits de transfert de liquides fermés entre le stockage et les équipements de production (par exemple ajouts mesurés par tuyau ou pompe) Échantillonner en boucle fermée ou à l'aide de tout autre système évitant l'exposition</p> <p>Mettre en œuvre l'opération dans des conditions confinées</p> <p>Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité</p> <p>Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle</p> <p>-----</p>
<p>Catégories de processus Englobe les concentrations jusqu'à Durée d'exposition Utilisation intérieure/extérieure Présuppose une température de processus ne dépassant pas Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé</p>	<p>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée 100% Éviter toute opération d'une durée supérieure à 8h Extérieur <=40°C</p> <p>Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10) Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité</p> <p>Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle</p> <p>-----</p>
<p>Catégories de processus Englobe les concentrations jusqu'à Durée d'exposition Utilisation intérieure/extérieure Présuppose une température de processus ne dépassant pas Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé</p>	<p>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) 100% < 1 hour(s) Extérieur <=40°C</p> <p>Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10)</p> <p>Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle</p> <p>-----</p>
<p>Catégories de processus</p>	<p>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p>

Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure
Utilisation intérieure/extérieure	Extérieur
Pré suppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10) Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle

Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	< 1 hour(s)
Utilisation intérieure/extérieure	Extérieur
Pré suppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 1 heure Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter un respiratoire d'efficacité minimale 95% (APF 20) Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure
Utilisation intérieure/extérieure	Extérieur
Pré suppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	Éviter toute opération d'une durée supérieure à 8h
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Pré suppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle

Contrôle de l'exposition des consommateurs Non destiné à l'usage du consommateur

Section 3 - Estimation d'exposition

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 1.1.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC) - Voir les valeurs ci-dessous

Eau douce	10 mg/l	Eau de mer	1 mg/l
Des sédiments d'eau douce	45 mg/kg dw	Des sédiments d'eau marine	4.5 mg/kg dw
Eau intermittente	10 mg/l	Des sols (agriculture)	3.02 mg/kg dw
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	32 mg/l		

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
Eau douce	ERC4a = 3.21 mg/l ERC6a = 0.311 mg/l	0.315 0.0305
Eau de mer	ERC4 = 0.321 mg/l ERC6a = 0.0311 mg/l	0.315 0.0305
Sédiments d'eau douce	ERC4 = 14.2 mg/kg dw ERC6a = 1.37 mg/kg dw	0.315 0.0305
Sédiments marins	ERC4 = 1.42 mg/kg dw ERC6a = 0.137 mg/kg dw	0.315 0.0305
Terrestre	ERC4 = 2.47 mg/kg dw ERC6a = 0.0509 mg/kg dw	0.818 0.0168
Usine de traitement des eaux usées urbaines	ERC4 = 32 mg/l ERC6a = 3.11 mg/l	1 0.097
Air	ERC4 = 0.381 mg/m ³ ERC6a = 0.0191 mg/m ³	

Méthode de calcul - EUSES 2.1

Remarques

Tous les RCR sont inférieurs à 1, on considère qu'une utilisation sûre a été démontrée. La contamination atmosphérique est minimale et, comme il n'existe aucun effet indésirable de l'atmosphère sur les plantes ou les animaux, aucun PNEC / RCR n'est dérivé.

Santé

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Voir le tableau pour les valeurs

Voie d'exposition	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Oral(e) Cutané(e)				32.2 mg/kg bw/day

Inhalation	40.6 ppm (68 mg/m ³)			
-------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – inhalation	0.012 mg/m ³	<0.01
	Travailleur – cutanée	0.343 mg/kg bw/day	0.011
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Travailleur – inhalation	12.0 mg/m ³	0.179
	Travailleur – cutanée	1.37 mg/kg bw/day	0.043
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – inhalation	29.9 mg/m ³	0.447
	Travailleur – cutanée	0.343 mg/kg bw/day	0.011
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition	Travailleur – inhalation	24.0 mg/m ³	0.357
	Travailleur – cutanée	6.86 mg/kg bw/day	0.214
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – inhalation	60.0 mg/m ³	0.894
	Travailleur – cutanée	12.0 mg/kg bw/day	0.429
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – inhalation	60.0 mg/m ³	0.894
	Travailleur – cutanée	6.86 mg/kg bw/day	0.214
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – inhalation	1.71 mg/m ³	0.026
	Travailleur – cutanée	0.0343 mg/kg bw/day	0.001

Méthode de calcul Modèle ECETOC TRA utilisé

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Modèle EUSES utilisé

Modèle ECETOC TRA utilisé

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Acetonitrile - Exposure Scenarios

Numéro CAS 75-05-8	Numéro d'enregistrement REACH 01-2119471307-38-xxxx	N° CE 203-726-8
-----------------------	--	--------------------

Scénario d'exposition

ES4 Repackaging of Acetonitrile - ES4-F1 ACETONITRILE

Section 1 - Identification de l'utilisation

Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Type	travailleur
Processus, tâches, activités couvertes	Formulation, emballage et reconditionnement de la substance et de ses mélanges en opérations discontinues ou continues, y compris stockage, transferts de matériaux, mélange, compression, granulation, extrusion, conditionnement à grande et à petite échelle, échantillonnage, maintenance et activités de laboratoire connexes.
Secteurs d'utilisation	SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Caractéristiques du produit

État physique	Liquide
pH	Aucune information disponible
Hydrosolubilité	Miscible
Pression de vapeur	97 mbar @ 20 °C
Volatilité	Élevé(e)
Englobe les concentrations jusqu'à 100 %	

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique

ESVOC SpERC 1.1.v1

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Facilement biodégradable
Tonnage annuel du site 5 t/a

Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région 1%
 Fraction du tonnage régional utilisée localement 1%

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	20
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	2.5%
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	2%
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.01%
Remarques	ERC defaults

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site	2000m3/d
Traitement des boues	Application contrôlée sur les sols agricoles.

Gestion des déchets

Air	6.25 kg/d ERC release factor
Eau	5 kg/d ERC release factor

Niveaux d'exposition régionaux et concentrations environnementales

L'exposition régionale pour l'utilisation a été modélisée à l'aide de EUSES 2.1. Aucune valeur de PEC significative n'est indiquée pour l'échelle régionale, même dans les hypothèses prudentes de l'évaluation EUSES de niveau 2.

Section 2.2 - Contrôle de l'exposition des travailleurs

Informations générales sur la gestion des risques liés aux risques physicochimiques

Éliminer les sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Maintenir l'équipement sous pression négative. Séparez la zone de travail et marquez avec les panneaux appropriés conformément à la législation locale / régionale / nationale.

Informations générales sur l'estimation de l'exposition

Ventilation par aspiration à la source (LEV) généralement requise pour une utilisation industrielle en intérieur. Les données d'exposition cutanée mesurées ne sont pas disponibles.

Contrôle de l'exposition du travailleur

Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	< 8 hour(s)
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure/extérieure
Présume une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% (APF 10)
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle

Contrôle de l'exposition des consommateurs	Non destiné à l'usage du consommateur
---	---------------------------------------

Section 3 - Estimation d'exposition

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 1.1.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC) - Voir les valeurs ci-dessous

Eau douce	10 mg/l	Eau de mer	1 mg/l
Des sédiments d'eau douce	45 mg/kg dw	Des sédiments d'eau marine	4.5 mg/kg dw
Eau intermittente	10 mg/l	Des sols (agriculture)	3.02 mg/kg dw
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	32 mg/l		

<u>Environnement</u>	<u>niveau d'exposition théorique</u>	<u>Rapport de caractérisation des risques (RCR)</u>
Eau douce	0.0311 mg/l	3.04×10^{-3}
Eau de mer	3.11×10^{-3} mg/l	3.04×10^{-3}
Sédiments d'eau douce	0.137 mg/l	3.04×10^{-3}
Sédiments marins	0.0137 mg/l	3.04×10^{-3}
Terrestre	4.86×10^{-3} mg/kg dw	1.61×10^{-3}
Usine de traitement des eaux usées urbaines	0.31 mg/l	9.7×10^{-3}
Méthode de calcul - EUSES 2.1		

Remarques

Tous les RCR sont inférieurs à 1, on considère qu'une utilisation sûre a été démontrée. La contamination atmosphérique est minimale et, comme il n'existe aucun effet indésirable de l'atmosphère sur les plantes ou les animaux, aucun PNEC / RCR n'est dérivé.

Santé

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Voir le tableau pour les valeurs

<u>Voie d'exposition</u>	<u>Effet aigu (local)</u>	<u>Effet aigu (systémique)</u>	<u>Les effets chroniques (local)</u>	<u>Les effets chroniques (systémique)</u>
Oral(e) Cutané(e) Inhalation				32.2 mg/kg bw/day
	40.6 ppm (68 mg/m ³)	40.6 ppm (68 mg/m ³)	40.6 ppm (68 mg/m ³)	40.6 ppm (68 mg/m ³)

<u>Catégories de processus</u>	<u>Voie d'exposition</u>	<u>niveau d'exposition théorique</u>	<u>Rapport de caractérisation des risques (RCR)</u>
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – inhalation Without LEV	42.8 mg/m ³	0.638
	Travailleur – inhalation Without LEV/with RPE	4.28 mg/m ³	0.064
	Travailleur – inhalation With LEV	8.55 mg/m ³	0.128
	Travailleur – cutanée	0.343 mg/kg bw/day	0.011
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)	Travailleur – inhalation Without LEV	171 mg/m ³	2.55
	Travailleur – inhalation Without LEV/with RPE	17.1 mg/m ³	0.255
	Travailleur – inhalation With LEV	34.2 mg/m ³	0.511
	Travailleur – cutanée	13.7 mg/kg bw/day	0.429
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Travailleur – inhalation Without LEV	171 mg/m ³	2.55
	Travailleur – inhalation Without LEV/with RPE	17.1 mg/m ³	0.255

Travailleur – inhalation With LEV	34.2 mg/m ³	0.511
Travailleur – cutanée	6.86 mg/kg bw/day	0.214

Méthode de calcul

Modèle ECETOC TRA utilisé

Les PROC 5 et 9 dépassaient la DNEL pour les effets systémiques aigus et à long terme et pour les effets locaux aigus et à long terme lors de tâches en intérieur sans LEV et sans protection respiratoire

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Modèle EUSES utilisé

Modèle ECETOC TRA utilisé

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Acetonitrile - Exposure Scenarios

Numéro CAS 75-05-8	Numéro d'enregistrement REACH 01-2119471307-38-xxxx	N° CE 203-726-8
------------------------------	---	---------------------------

Scénario d'exposition

ES5 Laboratory use of Acetonitrile - ES5-L1 ACETONITRILE

Section 1 - Identification de l'utilisation

Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Type	travailleur
Processus, tâches, activités couvertes	Réactif de laboratoire et solvant impliquant le transvasement de grands conteneurs vers des conteneurs plus petits et inversement.
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU24 - Recherche et développement scientifique
Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Caractéristiques du produit

État physique	Liquide
pH	Aucune information disponible
Hydrosolubilité	Miscible
Pression de vapeur	97 mbar @ 20 °C
Volatilité	Élevé(e)
Englobe les concentrations jusqu'à 100 %	

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique

ESVOC SpERC 8.17.v1

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Facilement biodégradable
Tonnage annuel du site 2000 t/a
Fraction du tonnage pour l'UE utilisée dans la région 1%
Fraction du tonnage régional utilisée localement 0.0005%

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	365
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	50%
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	50%

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site	2000m3/d
Traitement des boues	Application contrôlée sur les sols agricoles.

Gestion des déchets

Air	1.37 kg/day ERC release factor
Eau	1.37 kg/day ERC release factor
Terrestre	0.00 kg/d ERC release factor

Niveaux d'exposition régionaux et concentrations environnementales

L'exposition régionale pour l'utilisation a été modélisée à l'aide de EUSES 2.1. Aucune valeur de PEC significative n'est indiquée pour l'échelle régionale, même dans les hypothèses prudentes de l'évaluation EUSES de niveau 2.

Section 2.2 - Contrôle de l'exposition des travailleurs**Informations générales sur la gestion des risques liés aux risques physicochimiques**

Éliminer les sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Maintenir l'équipement sous pression négative. Séparez la zone de travail et marquez avec les panneaux appropriés conformément à la législation locale / régionale / nationale.

Informations générales sur l'estimation de l'exposition

Ventilation par aspiration à la source (LEV) généralement requise pour une utilisation industrielle en intérieur. Les données d'exposition cutanée mesurées ne sont pas disponibles.

Contrôle de l'exposition du travailleur

Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	< 8 hour(s)
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Pré suppose une température de processus ne dépassant pas	<=40°C
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Manipuler sous hotte à confinement à ventilation par aspiration
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquide Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Les travailleurs impliqués dans la production, la manipulation, l'échantillonnage et le transfert de matériaux sont bien formés à ces procédures ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle

Contrôle de l'exposition des consommateurs	Non destiné à l'usage du consommateur
---	---------------------------------------

Section 3 - Estimation d'exposition**Environnement****Catégories de rejet dans l'environnement**

ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOG SpERC 8.17.v1

Concentration prévisible sans effet (PNEC) - Voir les valeurs ci-dessous

Eau douce	10 mg/l	Eau de mer	1 mg/l
Des sédiments d'eau douce	45 mg/kg dw	Des sédiments d'eau marine	4.5 mg/kg dw
Eau intermittente	10 mg/l	Des sols (agriculture)	3.02 mg/kg dw
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	32 mg/l		

<u>Environnement</u>	<u>niveau d'exposition théorique</u>	<u>Rapport de caractérisation des risques (RCR)</u>
Eau douce	0.0112 mg/l	1.1 x10 ⁻³
Eau de mer	1.1 x10 ⁻³ mg/l	1.09 x10 ⁻³
Sédiments d'eau douce	0.0107 mg/kg dw	1.09 x10 ⁻³
Sédiments marins	1.06 x10 ⁻³ mg/kg dw	1.09 x10 ⁻³
Terrestre	1.35 x10 ⁻³ mg/kg dw	5.06 x10 ⁻⁴
Usine de traitement des eaux usées urbaines	0.0851 mg/l	2.66 x10 ⁻³
Air	0.0381 mg/m ³	
Méthode de calcul - EUSES 2.1		

Remarques

Tous les RCR sont inférieurs à 1, on considère qu'une utilisation sûre a été démontrée. La contamination atmosphérique est minimale et, comme il n'existe aucun effet indésirable de l'atmosphère sur les plantes ou les animaux, aucun PNEC / RCR n'est dérivé.

Santé**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** - Voir le tableau pour les valeurs

<u>Voie d'exposition</u>	<u>Effet aigu (local)</u>	<u>Effet aigu (systémique)</u>	<u>Les effets chroniques (local)</u>	<u>Les effets chroniques (systémique)</u>
Oral(e)				32.2 mg/kg bw/day
Cutané(e)				40.6 ppm
Inhalation	40.6 ppm (68 mg/m ³)	40.6 ppm (68 mg/m ³)	40.6 ppm (68 mg/m ³)	40.6 ppm (68 mg/m ³)

<u>Catégories de processus</u>	<u>Voie d'exposition</u>	<u>niveau d'exposition théorique</u>	<u>Rapport de caractérisation des risques (RCR)</u>
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – inhalation Without LEV	42.8 mg/m ³	0.638
	Travailleur – inhalation With LEV	8.55 mg/m ³	0.128
	Travailleur – cutanée	0.343 mg/kg bw/day	0.011
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – inhalation Without LEV	1.71 mg/m ³	0.255
	Travailleur – inhalation With LEV	3.42 mg/m ³	0.051
	Travailleur – cutanée	0.0343 mg/kg bw/day	0.011

Méthode de calcul

Modèle ECETOC TRA utilisé

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Modèle EUSES utilisé

Modèle ECETOC TRA utilisé

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval